

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE PRIAY

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
A M. WILFRIED RODEMET**

N°50-2022P

Le Maire de la Commune de PRIAY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Article L2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;

VU la séance d'installation du Conseil Municipal du 25 mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des Adjoints ;

VU l'arrêté en date du 17 juin 2020 portant délégations de fonctions aux adjoints ;

VU la délibération n°20220727 portant élection de deux adjoints au Maire suite à démissions,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonctions du maire au bénéfice de Monsieur Wilfried RODEMET,

ARRETE

ARTICLE 1er :

Monsieur Wilfried RODEMET, 1er Adjoint, est délégué :

- ✓ à l'administration générale,
- ✓ à l'urbanisme,
- ✓ aux travaux de bâtiments,
- ✓ à l'exécution du budget,
- ✓ aux ressources humaines,
- ✓ à la cantine scolaire.

ARTICLE 2 :

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les documents consignés à l'article 1. L'exercice des fonctions déléguées s'opère sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

La signature de M. Wilfried RODEMET devra être précédée de la formule suivante : « par délégation du Maire ».

ARTICLE 3 :

Madame le Maire et la Secrétaire Générale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera transmis à Madame la Sous-Préfète de l'Ain.

Fait à PRIAY, le 12 juillet 2022

Le Maire,

Charmetant

Fabienne CHARMETANT



Notifié le
signature

12/07/2022

Roderm